

Lundi 13 septembre 2021 - Catégorie: Patients & proches - Ecrit par Katelijne Dick

L'HFR s'engage pour la sécurité de ses patients

chute

Du 13 au 17 septembre se tient la semaine d'action de la sécurité des patients 2021. A l'instar des hôpitaux suisses, l'HFR s'engage par des actions de sensibilisation sur la thématique de la chute des patients.

En Suisse, chaque année, ce ne sont pas moins de 88'000 personnes de plus de 65 ans qui se blessent en chutant. Parmi elles, plus de 1500 décèdent des suites de la chute et 12'000 subissent une fracture de la hanche.

De nombreux moyens, simples et efficaces, existent cependant pour limiter drastiquement le risque de chuter et conserver son autonomie ainsi que sa vie sociale.

- 1. A la maison : faites de votre domicile un endroit sûr.
 - Veillez à l'agencement de vos meubles : un environnement dégagé et sans tapis est favorable.
 - 2. Sécurisez votre salle de bains avec un tapis anti-dérapant et un siège de douche.
 - 3. Évitez les fils et les câbles qui trainent.
 - 4. Gardez votre canne à proximité.

2. A l'hôpital

- Informez le personnel si vous êtes déjà tombé ces derniers mois ou si vous avez peur de tomber.
- 2. Demandez de l'aide pour vous déplacer.
- 3. Vérifiez que vos lunettes sont propres.
- 4. Signalez au personnel soignant les médicaments que vous prenez à la maison.
- 5. Utilisez votre canne pour marcher. Gardez-la à proximité.
- 6. Etirez vos orteils et mollets avant de vous lever ou de sortir du lit. Cherchez votre équilibre avant de marcher et avertissez le personnel en cas de vertige.
- 7. Buvez régulièrement et mangez suffisamment.
- 8. Familiarisez-vous avec l'environnement de votre chambre.
- 9. Portez des chaussures fermées, adhérentes et à la bonne taille.

3. Pour la famille d'un patient hospitalisé

- 1. Avertissez le personnel si vous pensez que votre proche encourt un risque de chute, s'il est tombé durant l'année écoulée, s'il ressent des vertiges, est désorienté ou n'est pas dans son état normal (possibilité d'état confusionnel aigu, ou delirium), s'il souffre de démence ou de troubles de la vue.
- 2. Amenez le matériel adapté au patient, telles que ses chaussures par exemple.

Patients et proches

Conseils

Mots clés: